États comptables combinés au 31 décembre 2020 du périmètre « nouveau SUEZ »



Sommaire

États comptables combinés au 31 décembre 2020 du périmètre « nouveau SUEZ »	3
Rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les états comptables combinés du périmètre « nouveau SUEZ » au 31 décembre 2020	12
Indicateurs financiers sélectionnés relatifs au périmètre « nouveau SUEZ » pour le premier semestre 2020, l'année 2020 et pour le premier semestre 2021	13

État de situation financière combiné

(en millions d'euros)	31 décembre 2020
Actifs non courants Autres immobilisations incorporelles nettes Goodwill Immobilisations corporelles nettes Droits d'utilisation Instruments de capitaux propres Prêts et créances au coût amorti Instruments financiers dérivés Participations dans les coentreprises Participations dans les entreprises associées Actifs contrats Autres actifs Impôts différés Actif Total Actifs non courants	1 474,9 959,6 1 487,1 573,8 52,7 741,9 - 851,4 778,3 66,2 153,0 374,7
Actifs courants Prêts et créances au coût amorti Instruments financiers dérivés Clients et autres débiteurs Stocks Actifs contrats Autres actifs Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat Trésorerie et équivalents de trésorerie	53,9 7,1 2 327,3 192,5 267,7 884,8 23,4 1 031,0
Total Actifs courants	4 787,7
Total Actif Capitaux propres part du Groupe Participations ne donnant pas le contrôle Total Capitaux propres	2 752,1 803,9 3 556,0
Passifs non courants Provisions Dettes financières Dettes de location Instruments financiers dérivés Autres passifs financiers Passifs contrats Autres passifs Impôts différés Passif	765,8 777,7 454,1 0,4 0,7 103,6 235,8 180,0
Total Passifs non courants	2 518,1
Passifs courants Provisions Dettes financières Dettes de location Instruments financiers dérivés Fournisseurs et autres créanciers Passifs contrats Autres passifs	123,3 1 427,3 136,0 7,4 1 660,8 651,6 2 220,8
Total Passifs courants	6 227,2
Total Passif et Capitaux Propres	12 301,3

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Compte de résultat combiné

(en millions d'euros)	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires Achats Charges de personnel Amortissements, dépréciations et provisions Autres charges opérationnelles Autres produits opérationnels	6 608,7 (1 492,0) (1 754,8) (690,1) (2 857,7) 210,9
Résultat opérationnel courant	25,0
Mark-to-Market sur instruments financiers à caractère opérationnel Perte de valeurs sur actifs non courants Restructurations Effets de périmètre Autres résultats de cessions	4,5 (98,0) (31,4) 21,5 (33,0)
Résultat des activités opérationnelles	(111,4)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe dont quote-part de résultat net des coentreprises dont quote-part de résultat net des entreprises associées	119,3 <i>36,6</i> <i>82,7</i>
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	7,9
Charges financières Produits financiers Résultat financier Impôt sur les bénéfices	(113,5) 42,2 (71,3) (44,8)
Résultat net	(108,2)
Résultat net part du Groupe Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	(153,2) 45,0

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux

Base de préparation

Contexte

Le 29 juin 2021, le Conseil d'Administration de SUEZ SA a approuvé le projet d'Offre Publique d'Achat lancé par Veolia visant les actions SUEZ SA au prix de 20,50 euros par action, coupon attaché.

Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement («Memorandum of Understanding») conclu le 14 mai 2021 entre Veolia et SUEZ, un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds Meridiam et GIP et de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances a remis à Veolia et à SUEZ une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du «nouveau SUEZ» pour une valeur d'entreprise de 10,4 milliards d'euros.

Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et de concurrence, SUEZ et Veolia se sont fixés comme objectif commun la concomitance de clôture de l'Offre Publique d'Achat et la cession du « nouveau SUEZ » au Consortium. La clôture de l'Offre Publique d'Achat est prévue à ce stade pour la fin de l'année 2021.

Les activités composant le périmètre du futur « nouveau SUEZ » sont :

- ► l'eau municipale (Eau France) et le déchet solide (R&V France) en France (y compris le principal centre de recherche en France : CIRSEE);
- des activités de SUEZ notamment dans l'eau et dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique (y compris Lydec au Maroc), Asie Centrale, Inde, Chine, Australie, et les activités monde digitales et environnementales (SES);
- deux incinérateurs de déchets dangereux en Chine continentale, appartenant pourtant à une activité allouée dans son ensemble à Veolia : Shanghai Industrial Park et Suzhou Industrial Park.

Les présents États Comptables Combinés ont pour objet de présenter l'état de situation financière au 31 décembre 2020 et le compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2020 du « nouveau SUEZ », en considérant que l'ensemble des conditions suspensives mentionnées dans les différents dispositifs contractuels relatifs aux opérations précédemment décrites seront levées et que les opérations de réorganisation juridique seront mises en œuvre.

Ces États Comptables Combinés ont été produits à partir des données historiques issues des comptes consolidés du groupe SUEZ préparés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 suivant le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne. Ils ne constituent pas des comptes IFRS complets dans la mesure où ils ne présentent pas :

- d'états combinés des autres éléments du résultat global, de la variation des capitaux propres et de tableau de flux de trésorerie;
- de notes aux états financiers;
- d'informations financières comparatives pour l'exercice 2019.

Le périmètre de combinaison ne représente pas un périmètre de détention légal mais une combinaison d'entités juridiques et actifs/passifs sous contrôle commun de SUEZ (voir section « Périmètre de Combinaison »).

Ces États Comptables Combinés ont été présentés au Comité d'Audit et des comptes du 26 juillet 2021 et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de SUEZ SA en sa qualité d'actionnaire de contrôle des entités du « nouveau SUEZ », réuni le 28 juillet 2021.

Ces États Comptables Combinés sont destinés à être utilisés par la société Veolia SA dans le cadre de la publication d'une information financière pro forma en application des dispositions du règlement délégué européen sur les Prospectus n° 2019-980, et n'ont été préparés que dans ce seul but.

Ainsi ·

- ces États Comptables, n'ont pas pour but de constituer les états de synthèse du périmètre « nouveau SUEZ »;
- ces États Comptables ne sont pas strictement égaux à la contribution du périmètre «nouveau SUEZ» aux comptes de SUEZ au 31 décembre 2020. (voir Annexe 3).

Périmètre de combinaison

Le groupe combiné « nouveau SUEZ », n'a pas à ce jour d'existence juridique propre, mais est constitué d'entités juridiques et d'actifs et de passifs sous contrôle commun de SUEZ.

Le périmètre de combinaison utilisé pour l'établissement de ces comptes combinés «nouveau SUEZ» est celui présenté dans l'annexe G-1 du «Share and Asset Purchase Agreement» (SAPA) signé entre Veolia, SUEZ et le Consortium le 29 juin 2021.

Les hypothèses structurantes retenues au titre du périmètre de combinaison par le management pour la préparation des États Combinés sont les suivantes :

- l'acceptation par les autorités en charge du contrôle des concentrations de l'ensemble des transferts dans l'ensemble des pays d'opération;
- l'acceptation par les clients disposant d'une clause contractuelle de changement d'actionnaire de l'ensemble des transferts dans l'ensemble des pays d'opération;
- les méthodes d'intégration (consolidation globale, comptabilisation par mise en équivalence) et les pourcentages de détention et d'intérêt sont identiques à ceux retenus par SUEZ SA dans ses comptes au 31 décembre 2020.

Concernant les actifs et passifs faisant l'objet d'un détourage (*carve out*) en application des dispositifs contractuels, les approches suivantes ont été retenues :

L'entité juridique SUEZ Groupe est destinée à rejoindre le périmètre Veolia, mais elle est impliquée dans les deux périmètres (« nouveau SUEZ » et Veolia) via des succursales. Une affectation entre les deux périmètres a donc été effectuée sur la base des données des succursales et en fonction des allocations géographiques contractuelles entre « nouveau SUEZ » et Veolia;

- ▶ l'entité juridique SUEZ International est destinée à rejoindre le périmètre « nouveau SUEZ », mais elle est impliquée dans les deux périmètres (« nouveau SUEZ » et Veolia) via des succursales. Une affectation entre les deux périmètres a donc été effectuée sur la base des données des succursales et en fonction des allocations géographiques contractuelles entre « nouveau SUEZ » et Veolia ;
- ▶ en application des mêmes principes, les actifs, passifs et les résultats des entités juridiques Holding en Chine et en Australie ont été répartis entre les deux périmètres sur la base de la documentation sous-tendant la comptabilité et disponible au 31 décembre 2020;
- les activités K2 (traitement des déchets banals) portées par les sites de Drambon et Bellegarde rattachés à IWS (activité de traitement des déchets dangereux entrant dans le futur périmètre Veolia) ont été intégrées aux comptes combinés du «nouveau SUEZ» sur la base des comptes de résultat analytiques par activités utilisés historiquement par le groupe SUEZ (soit un impact sur le résultat des activités opérationnelles de 3,1 millions d'euros) pour les éléments du compte de résultat. Concernant les actifs et passifs rattachés aux activités K2 sur ces sites, une analyse a été menée par le groupe SUEZ conduisant à reconnaître un actif corporel de 23,5 millions d'euros et une provision pour suivi long terme et réaménagement de 3,5 millions d'euros en contrepartie des capitaux propres. Aucun autre élément n'a été intégré dans les comptes combinés du « nouveau SUEZ » au titre des activités K2 de ces deux sites.

Enfin, en raison de l'organisation juridique actuelle du groupe SUEZ, un certain nombre d'entités juridiques du périmètre «nouveau SUEZ» sont détentrices de titres du capital d'entités juridiques du périmètre SUEZ destiné à rejoindre Veolia. Ces entités juridiques n'ont pas été intégrées dans les États Combinés. Les titres détenus ont été éliminés dans les États Combinés en contrepartie des capitaux propres pour la valeur nette comptable historique de ces titres (soit un montant de 566,8 millions d'euros en valeur brute et - 192,7 millions d'euros de dépréciations sur titres soit une valeur nette comptable historique de 374,1 millions d'euros). Cette valeur n'est pas systématiquement représentative de la valeur de rachat par Veolia qui n'est pas déterminée à la date d'arrêté de ces États Combinés. Concernant le compte de résultat combiné 2020, les produits de dividendes reçus de ces participations par les entités du périmètre «nouveau SUEZ» ont également été éliminés. Ces dividendes s'élèvent à 49,1 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Méthodes retenues pour l'établissement des États Comptables Combinés

Les principales méthodes utilisées pour préparer les États Comptables Combinés ci-joints sont les suivantes :

1. Les États Comptables Combinés reflètent l'autonomie du périmètre « nouveau SUEZ » (« costs of doing business »)

Les services rendus à «nouveau SUEZ» par SUEZ Groupe et SUEZ SA, sociétés destinées à être acquises par Veolia font l'objet d'une facturation via des (i) management fees, (ii) redevances de savoir-faire, (iii) redevances de marque et (iv) des refacturations directes. Ces facturations historiques sont maintenues dans les États Comptables Combinés du «nouveau SUEZ» car ils reflètent les « costs of doing business ».

À titre d'information, le groupe SUEZ a réalisé une analyse des coûts historiques de holdings du Groupe sur l'exercice 2020 dans le cadre de la préparation de la cession du « nouveau SUEZ » au Consortium. Le groupe SUEZ estime dans cette analyse que la quote-part des coûts historiques qui pourrait être assimilée à des «costs of doing business» pour le «nouveau SUEZ» serait de 110,6 millions d'euros après prise en compte des refacturations directes existantes. Le montant des management fees, redevances de savoir-faire et redevances de marque maintenues dans les États Comptables Combinés du «nouveau SUEZ» s'élève à 130,3 millions d'euros.

D'autre part, les holdings SUEZ SA et SUEZ Groupe portent en 2020 des frais de restructurations liés aux actions engagées par le Groupe suite à la cession par ENGIE à Veolia d'une participation de 29,9 % dans le capital de SUEZ SA pour un montant de 47,6 millions d'euros, ainsi qu'aux coûts de mise en œuvre du plan stratégique SUEZ 2030 et du programme d'économies SPOT 2023 pour un montant de 39,3 millions d'euros. Ces coûts n'ont pas été réalloués au périmètre « nouveau SUEZ » dans le cadre de la préparation des États Comptables Combinés.

Les coûts relatifs aux personnels de SUEZ Groupe et SUEZ SA, à l'exception de ceux correspondants à des services rendus directement aux entités du périmètre «nouveau SUEZ», ont été maintenus chez SUEZ Groupe et SUEZ SA. L'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme au bénéfice de ces personnels ont été intégralement conservés chez SUEZ Groupe et SUEZ SA.

Le management n'a pas identifié de coûts complémentaires à affecter au périmètre «nouveau SUEZ» en application de ce principe.

Opérations entre le « nouveau SUEZ » et les entités SUEZ destinées à être acquises par Veolia

Tous les soldes relatifs aux opérations entre les entités du «nouveau SUEZ» et les autres entités SUEZ destinées à être acquises par Veolia sont présentés dans l'état de situation financière combiné comme des comptes de tiers actifs ou passifs.

Les transactions du compte de résultat entre les entités du « nouveau SUEZ » ont été éliminées tandis que les transactions entre les entités du « nouveau SUEZ » et celles destinées à être acquises par Veolia ont été maintenues dans le compte de résultat.

Le même principe a été appliqué pour les opérations dans l'état de situation financière.

Ces transactions ont été reprises en Annexe 3.

3. Entités destinées à être acquises par Veolia et détenues par des entités « nouveau SUEZ »

Au regard du périmètre de combinaison décrit ci-dessus, certaines entités SUEZ destinées à être acquises sont détenues par des entités « nouveau SUEZ ». Dans les États Comptables Combinés ci-joints, ces titres de participations SUEZ destinés à être acquis ont été reclassés en réduction des capitaux propres (voir section « Périmètre de combinaison »).

Allocation des goodwill historiques comptabilisés dans les sociétés destinées à être acquises par Veolia et relatifs au périmètre « nouveau SUEZ »

L'état de situation financière combiné du « nouveau SUEZ » a été préparé en retenant les valeurs des actifs, y compris les *goodwill* et la comptabilité d'acquisition (PPA) relatifs aux activités concernées au regard du paragraphe D16(a) d'IFRS 1 (« Première application des Normes internationales d'information financière »), et des passifs des entités du « nouveau SUEZ » telles qu'ils figurent dans les comptes consolidés du groupe SUEZ au 31 décembre 2020.

Les goodwill historiques comptabilisés dans les entités destinées à être acquises par Veolia et relatifs aux entités du périmètre « nouveau SUEZ » ont été alloués aux entités « nouveau SUEZ » dans les États Comptables Combinés en application de ce principe. Pour les goodwill en devise le taux de conversion retenu est celui au 31 décembre 2020. Les effets de change relatifs à ces goodwill sont intégralement présentés en réserves de consolidation.

Pour le cas spécifique des *carve out* d'entités ou de paliers mixtes, il n'a pas été effectué de réallocation du *goodwill* historique. La part de *goodwill* potentiellement à réallouer a été considérée non matérielle en vertu du principe d'importance relative.

5. Contrats de location

Les baux historiquement comptabilisés conformément à IFRS 16 dans une entité du « nouveau SUEZ » ont été conservés dans les États Comptables Combinés.

Par ailleurs, les refacturations directes historiques des loyers du siège du Groupe aux entités du «nouveau SUEZ» au titre des espaces occupés ont été maintenus et traités conformément aux dispositions d'IFRS 16 dans les États Comptables Combinés (l'annexe 1 précise les impacts financiers conservés dans les États Comptables Combinés du «nouveau SUEZ» par rapport aux comptes SUEZ publiés au 31 décembre 2020).

6. Écarts de conversion cumulés (réserves de change)

Au sein des capitaux propres combinés, les écarts de conversion cumulés historiques ont été conservés.

7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt au 31 décembre 2020 a été comptabilisée sur la base d'une fiscalité « *standalone* », entité par entité, y compris pour les entités incluses dans les périmètres d'intégration fiscale.

En application de la convention d'intégration fiscale française, les déficits constatés pendant la période d'appartenance à l'intégration fiscale française sont la propriété de SUEZ SA. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre de ces déficits dans les États Comptables Combinés présentés.

L'ensemble des différences temporelles de chaque entité (servant de base aux impôts différés actifs et passifs) sont comptabilisées dans les États Comptables Combinés.

8. Marques et Propriété intellectuelle destinées à être acquises par le périmètre « nouveau SUEZ »

L'utilisation des marques et des éléments de propriété intellectuelle est facturée au périmètre « nouveau SUEZ ». En conséquence, ces éléments d'actifs n'ont pas été intégrés dans les États Comptables Combinés. Les facturations réalisées ont été conservées dans le compte de résultat combiné.

9. Financement

Les conditions financières des financements en place ont été conservées sans ajustement dans le compte de résultat combiné.

Les prêts et emprunts avec le périmètre SUEZ destiné à être acquis par le groupe Veolia figurent à l'actif et au passif de l'état de situation financière combiné.

10. Evénements subséquents

L'état de situation financière combiné du « nouveau SUEZ » a été préparé en retenant les valeurs des actifs et des passifs tels qu'ils figurent dans les comptes consolidés du groupe SUEZ au 31 décembre 2020.

Aucun événement subséquent significatif ne remet en cause cette valorisation.

ANNEXE 1 IFRS 16 - Impacts de la sous-location

Les impacts relatifs à la sous-location de la tour CB21 par les entités du « nouveau SUEZ » auprès du bailleur externe SUEZ Groupe SAS dans les États Comptables Combinés du « nouveau SUEZ » au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Contrat de location de la tour CB21 (en millions d'euros)	Impacts dans les États Comptables Combinés « « nouveau SUEZ » »	Impacts dans les comptes de SUEZ publié
Droit d'utilisation Amortissement	109 (34)	148 (49)
Actif	75	99
Résultat	-	[1]
Réserves	-	(1)
Capitaux propres	(1)	(1)
Dette de location courant	17	22
Dette de location non courant	59	79
Passifs et Capitaux propres	75	99

ANNEXE 2 Informations financières spécifiques

Les informations financières spécifiques suivantes sont portées à l'attention du lecteur des États financiers :

- le montant du passif de renouvellement inclus dans les États Comptables Combinés du « nouveau SUEZ » est de 187,6 millions d'euros. Ce montant était de 211,4 millions d'euros dans les comptes de SUEZ publiés au 31 décembre 2020 (voir Note 1.6.13.4 du Document d'Enregistrement Universel de SUEZ);
- ▶ les droits incorporels sur contrats de concession nets inclus dans les États Comptables Combinés du «nouveau SUEZ» sont de 1 155,8 millions d'euros. Ils étaient de 3 009,2 millions d'euros dans les comptes de SUEZ publiés au 31 décembre 2020 (voir Note 10.1 du Document d'Enregistrement Universel de SUEZ);
- ▶ le montant des découverts bancaires et comptes courants de trésorerie courant inclus dans les États Comptables Combinés du « nouveau SUEZ » est de 1 323,4 millions d'euros par rapport à 1 084,7 millions d'euros dans les comptes de SUEZ au 31 décembre 2020 (voir Note 13.2.1 du Document d'Enregistrement Universel de SUEZ);
- ▶ la part courante des créances de concession inclus dans les États Comptables Combinés du «nouveau SUEZ» est de 26,3 millions d'euros à comparer avec 44,3 millions d'euros dans les comptes publiés de SUEZ. La part non courante de ces mêmes créances de concession est de 184,7 millions d'euros dans les États Comptables Combinés du «nouveau SUEZ» par rapport à 349,6 millions d'euros dans les comptes publiés de SUEZ (voir Note 13.1.2 du Document d'Enregistrement Universel de SUEZ);
- la part courante des créances de location financement dans les comptes publiés de SUEZ au 31 décembre 2020 ressortait à 0,6 million d'euros. La part non courante était nulle (voir Note 13.1.2 du Document d'Enregistrement Universel de SUEZ);
- dans les États Comptables Combinés du «nouveau SUEZ», aucune créance de location financement n'est recensée.

ANNEXE 3

Transactions entre les entités du « nouveau SUEZ » et les entités destinées à rejoindre le périmètre Veolia

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ 2020

(en millions d'euros)	Élimination « technique » dans les comptes historiques de SUEZ entre des entités destinées à rejoindre le « nouveau SUEZ » et des partenaires destinés à rejoindre Veolia	Retraitements déjà présents dans les États Comptables Combinés du « nouveau SUEZ »	Transactions internes entre entités du « nouveau SUEZ » et les entités destinées à rejoindre Veolia au sein de SUEZ
Chiffre d'affaires	(75,1)	-	(75,1)
Résultat opérationnel courant	(0,7)	-	(0,7)
Résultat des activités opérationnelles	(2,2)	2,4	(4,6)
Résultat financier	(47,8)	(49,1) ^(a)	1,3

⁽a) Montant correspondant à l'élimination des dividendes versés à des entités du « nouveau SUEZ » par des entités destinées à rejoindre le périmètre Veolia (voir Périmètre de Combinaison).

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE COMBINÉ 2020

Le tableau ci-dessous présente les montants d'élimination technique figurant dans les comptes du groupe SUEZ au 31 décembre 2020 entre les entités du « nouveau SUEZ » et les entités destinées à rejoindre Veolia.

Libellé compte	(en millions d'euros)
Actifs non courants	
Immobilisations incorporelles nettes Droit d'utilisation Goodwills et fonds commerciaux Immobilisations corporelles nettes Instruments de capitaux propres Prêts et créances au coût amorti Instruments dérivés Part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence	- (83) - - 193 (441) -
Actifs contrat Autres actifs Impôts différés actif	- - -
Actifs courants	
Prêts et créances au coût amorti Instruments dérivés Clients et autres débiteurs Stocks – net	[13] - [126]
Actifs contrat Autres actifs Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	- - (112) -
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(447)
Capitaux propres Groupe Capitaux propres part des minoritaires	217
Passifs non courants	
Provisions Dette financière Dette sur location Instruments financiers dérivés Autres passifs financiers Passifs Contrats	(19) (484) (67) - -
Autres passifs Impôts différés passif	12
Passifs courants	
Provisions Dette financière Dette sur location	- (420) (18)
Instruments financiers dérivés Fournisseurs et autres créanciers Passifs Contrats Autres passifs	- (160) (3) (89)

La ligne « Instruments de capitaux propres » d'un montant de 193 millions d'euros correspond aux pertes de valeur sur des participations dans des filiales, activités conjointes, coentreprises et entreprises associées. La ligne « Provisions non courantes » d'un montant de - 19 millions d'euros correspond à des provisions pour risques sur participations. Ces deux impacts ont été annulés en contrepartie des capitaux propres dans les États Comptables Combinés du « nouveau SUEZ » (voir « Périmètre de combinaison »).

Rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les états comptables combinés du périmètre « nouveau SUEZ » au 31 décembre 2020

Au Président.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société SUEZ et en réponse à votre demande à l'occasion de la requête qui vous a été faite par la société Veolia Environnement S.A. dans le cadre de sa publication d'une information financière pro forma en application des dispositions du règlement délégué européen sur les Prospectus n° 2019/980, nous avons effectué un examen limité des états comptables combinés du périmètre « nouveau SUEZ », « les Informations Financières », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des Informations Financières de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces Informations Financières ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Informations Financières.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Informations Financières, prises dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Informations Financières avec les principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans la « Base de préparation » jointe aux Informations Financières.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Contexte » qui expose que ces Informations Financières sont destinées à être utilisées par la société Veolia Environnement S.A. dans le cadre de sa publication d'une information financière pro forma en application des dispositions du règlement délégué européen sur les Prospectus n° 2019/980 et ne constituent pas des comptes complets au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Notamment:
- ces Informations Financières ne comprennent pas certaines informations requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ni d'informations comparatives pour l'exercice 2019;
- ▶ le périmètre de combinaison exclut certaines entités contrôlées par des entités combinées;
- la note « Périmètre de combinaison » qui présente les hypothèses structurantes et les approches retenues au titre du périmètre de combinaison par la direction pour la préparation des Informations Financières.

Paris-La Défense, le 28 juillet 2021 Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Achour Messas

Jean-Christophe Goudard

Indicateurs financiers sélectionnés relatifs au périmètre « nouveau SUEZ » pour le premier semestre 2020, l'année 2020 et pour le premier semestre 2021

Indicateurs financiers sélectionnés

INDICATEURS FINANCIERS CLÉS NON AUDITÉS - 12 MOIS 2020

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Chiffre d'affaires	17 209,0	6 608,7	1 592,9
EBITDA	2 814,8	1 182,7	211,5
Dépenses d'investissement	(1 323,5)	(455,0)	(60,2)
Éléments inclus dans l'EBITDA			
Quote-part de résultat des mises en équivalence	144,8	119,3	4,2
Dotation nette aux provisions pour avantages du personnel et autres	78,6	27,4	2,1
Éléments exclus de l'EBITDA			
Redevances de marques et savoir-faire	1,2	(72,2)	(22,4)
Impôts hors impôts sur les sociétés (IFRIC 21)	0,3	-	-
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	4,6	4,5	-
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(203,8)	(62,5)	(3,0)
Encaissement de créances financières relative à des contrats de concessions	44,4	9,3	-
Éléments exclus des dépenses d'investissement			
Cessions d'actifs corporels et incorporels	40,6	15,1	1,9
Dépenses d'investissement IFRS 16	(323,0)	(117,5)	(62,5)
Dépenses d'investissement IFRIC 12	(52,2)	(34,0)	-

INDICATEURS FINANCIERS CLÉS NON AUDITÉS - PREMIER SEMESTRE 2020

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Chiffre d'affaires	8 166,6	3 050,4	737,9
EBITDA	1 196,4	562,1	80,5
Dépenses d'investissement	(626,0)	(221,1)	(26,8)
Éléments inclus dans l'EBITDA			
Quote-part de résultat des mises en équivalence	55,3	52,2	2,1
Dotation nette aux provisions pour avantages du personnel et autres	49,5	26,9	1,8
Éléments exclus de l'EBITDA			
Redevances de marques et savoir-faire	(0,2)	(34,4)	(10,1)
Impôts hors impôts sur les sociétés (IFRIC 21)	(46,1)	(17,8)	(1,1)
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	(0,2)	-	-
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(168,7)	(57,5)	(0,1)
Encaissement de créances financières relative à des contrats de concessions	17,5	6,4	-
Éléments exclus des dépenses d'investissement			
Cessions d'actifs corporels et incorporels	18,7	2,0	1,1
Dépenses d'investissement IFRS 16	(151,6)	(43,7)	(33,0)
Dépenses d'investissement IFRIC 12	(17,5)	(9,1)	-

INDICATEURS FINANCIERS CLÉS NON AUDITÉS - PREMIER SEMESTRE 2021

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Chiffre d'affaires	8 711,3	3 563,3	604,5
EBITDA	1 600,7	711,0	97,9
Dépenses d'investissement	(566,5)	(161,0)	[19,4]
Éléments inclus dans l'EBITDA			
Quote-part de résultat des mises en équivalence	96,5	76,2	2,4
Dotation nette aux provisions pour avantages du personnel et autres	6,1	2,6	(0,1)
Éléments exclus de l'EBITDA			
Redevances de marques et savoir-faire	2,6	(35,8)	(6,4)
Impôts hors impôts sur les sociétés (IFRIC 21)	(42,7)	(17,6)	[1,2]
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	(0,9)	0,2	-
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	26,6	(14,1)	(0,8)
Encaissement de créances financières relative à des contrats de concessions	6,3	4,1	-
Éléments exclus des dépenses d'investissement			
Cessions d'actifs corporels et incorporels	34,2	9,6	1,1
Dépenses d'investissement IFRS 16	(95,3)	(52,0)	(1,7)
Dépenses d'investissement IFRIC 12	(45,8)	(10,2)	-

Chiffre d'affaires par zone géographique et par segment

12 mois 2020

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Europe	3 770	2 267	_
AMECAI	972	826	-
Asie pacifique	440	425	-
Amériques	1 635	-	-
Eau	6 817	3 519	
Europe	6 060	2 695	1 593
AMECAI	76	36	-
Asie pacifique	1 074	-	-
Amériques	47	-	-
R&V	7 256	2 731	1 593
Europe	1 417	252	-
AMECAI	146	16	-
Asie pacifique	524	20	-
Amériques	1 398	34	-
ETS	3 485	323	_
Autre	(350)	36	
Total	17 209	6 609	1 593

NB: le chiffre d'affaires de SUEZ comprend le chiffre d'affaires intragroupe avec les autres segments. Il ne figure pas dans les données du «nouveau SUEZ» et Autres cessions.

15

Premier semestre 2020

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Europe	1 754	1 077	-
AMECAI	449	391	-
Asie pacifique	194	186	-
Amérique	824	-	-
Eau	3 221	1 654	
Europe	2 857	1 252	738
AMECAI	40	15	-
Asie pacifique	532	-	_
Amérique	22	-	-
R&V	3 451	1 267	738
Europe	634	98	-
AMECAI	76	5	-
Asie pacifique	231	6	-
Amérique	702	20	-
ETS	1 643	129	
Autre	(148)	-	_
Total	8 167	3 050	738

NB: le chiffre d'affaires de SUEZ comprend le chiffre d'affaires intragroupe avec les autres segments. Il ne figure pas dans les données du «nouveau SUEZ» et Autres cessions.

Premier semestre 2021

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Europe	1 833	1 110	
AMECAI	485	419	_
Asie pacifique	206	196	_
Amérique	760	-	_
Eau	3 284	1 725	_
Europe	3 261	1 661	604
AMECAI	39	11	_
Asie pacifique	582	-	-
Amérique	31	-	-
R&V	3 913	1 672	604
Europe	702	129	-
AMECAI	64	6	-
Asie pacifique	269	13	-
Amérique	633	18	-
ETS	1 668	166	
Autre	(154)	-	
Total	8 711	3 563	604

NB: le chiffre d'affaires de SUEZ comprend le chiffre d'affaires intragroupe avec les autres segments. Il ne figure pas dans les données du « nouveau SUEZ » et Autres cessions.

EBITDA par segment

12 mois 2020

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Eau	1 596	812	_
R&V	937	350	212
ETS	386	19	-
Autre	(105)	1	
EBITDA	2815	1 183	212

Premier semestre 2020

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Eau	682	382	_
R&V	425	173	80
ETS	139	(2)	-
Autre	(50)	9	_
EBITDA	1 196	562	80

Premier semestre 2021

(en millions d'euros)	SUEZ	« nouveau SUEZ »	Autres cessions
Eau	814	424	-
R&V	591	263	98
ETS	229	14	-
Autre	(33)	10	
EBITDA	1 601	711	98

17

Base de préparation

Préambule

Les présents indicateurs financiers ont été construits à partir des États Comptables Combinés du périmètre « nouveau SUEZ » au 31 décembre 2020. À cet égard, les bases de préparation de ces États Comptables Combinés s'appliquent également à ceux-ci.

Définition des indicateurs financiers

Les indicateurs financiers présentés sont le chiffre d'affaires, l'EBITDA et les investissements de maintenance et de développement (Capex). Ces indicateurs sont, pour les éléments non-GAAP, calculés conformément aux définitions habituellement utilisées par SUEZ et présentées à la section 7.2.1 du Document d'Enregistrement Universel de SUEZ, tout comme la réconciliation de l'EBITDA à un indicateur GAAP.

Sont également précisés, des éléments financiers additionnels inclus, ou non, dans les définitions SUEZ. À ce titre, sont présentés, pour l'EBITDA:

- la quote-part de résultat des activités mises en équivalence;
- ▶ le montant des redevances de marque et de savoir-faire;
- les dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel (retraite et plans de rémunération à long terme);
- les dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs;
- les encaissements liés aux créances financières relatives à des contrats de concessions comptabilisées selon la norme IFRIC 12;
- d'autres éléments, dont :
 - le montant des charges comptabilisées au titre de la norme
 - le Mark-to-Market sur instruments financiers à caractère opérationnel.

Pour les dépenses d'investissement, sont présentés :

- ▶ les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles :
- les décaissements liés aux créances financières comptabilisées selon la norme IFRIC 12;
- les entrées d'actifs relatives aux droits d'utilisation des contrats de location traités selon la norme IFRS 16;
- les résiliations d'actifs relatives aux droits d'utilisation des contrats de location traités selon la norme IFRS 16.

Il est à noter que les éléments relatifs aux créances financières IFRIC 12 ne sont habituellement pas présentés dans les notes aux états financiers du groupe SUEZ.

L'ensemble de ces ajustements sont présentés dans l'Annexe.

Méthodologie de calcul des indicateurs financiers du « nouveau SUEZ » au 31 décembre 2020

Les indicateurs financiers au 31 décembre 2020 sont calculés directement à partir des États Comptables Combinés, selon la base de préparation de ceux-ci.

Sur les douze mois de l'année, une charge, enregistrée dans le compte de redevances de savoir-faire et de marque, exclu de l'EBITDA dans la définition SUEZ, de 81 millions d'euros de «coût de l'activité », telle que décrite dans la section « Méthodes retenues pour l'établissement des Etats Comptables Combinés », note 1, est incluse dans la rubrique « Éléments exclus de l'EBITDA ». De la même manière, des montants équivalents pour le premier semestre 2020 et le premier semestre 2021.

Méthodologie de calcul des indicateurs financiers du « nouveau SUEZ » au premier semestre 2020 et au premier semestre 2021

En l'absence d'États Comptables Combinés du périmètre du « nouveau SUEZ » au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021, les indicateurs financiers ont été calculés à partir d'une combinaison entre :

- les liasses de consolidation des entités juridiques contribuant au périmètre du « nouveau SUEZ » et utilisées dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe SUEZ au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021; et
- des états de gestion issus des comptes consolidés du groupe SUEZ au 30 iuin 2020 et au 30 iuin 2021 renseignés directement dans l'outil de consolidation du groupe SUEZ (Trade Code), dans le cas des activités devant faire l'objet d'un détourage, en particulier l'Asie et l'Australie.

Pour les indicateurs présentés au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021, dans certains cas, il a été procédé à des simplifications dans l'établissement du périmètre. Elles concernent notamment les activités de SES dans le segment ETS pour un montant total de chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros.

La vision par Trade Code correspond à la manière dont les équipes du contrôle financier du groupe SUEZ effectuent habituellement leurs travaux d'analyse et de revue. Cet axe de lecture est complémentaire à celui des entités juridiques et forme avec lui une matrice Entité X Métier qui permet d'avoir une vision précise et exhaustive de la performance des activités du groupe SUEZ.

Enfin, les chiffres d'affaires présentés pour le 30 juin 2020 et 30 juin 2021 représentent la contribution au chiffre d'affaires consolidé du groupe SUEZ. En particulier, l'ensemble des transactions internes au groupe SUEZ a été éliminé.

Méthodologie de calcul des indicateurs financiers des activités cédées au 30 juin 2020, au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021

Le périmètre des activités cédées recouvre :

- les activités Osis, cédées à Veolia;
- ▶ les activités Recyclage et Valorisation de déchets en Suède ;
- les activités Recyclage et Valorisation de déchets dans quatre pays d'Europe continentale.

Les indicateurs financiers sont calculés à partir des liasses de consolidation utilisées dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe SUEZ et donc de la contribution aux états financiers consolidés du groupe SUEZ. En particulier, l'ensemble des transactions internes au groupe SUEZ a été éliminé.

ANNEXE Définition des indicateurs financiers

EBITDA: éléments de retraitements à partir de la définition SUEZ

Éléments inclus dans l'EBITDA

Quote-part de résultat des mises en équivalence Dotation nette aux provisions pour avantages du personnel et autres

Éléments exclus de l'EBITDA

Redevances de marques et savoir-faire Impôts hors impôts sur les sociétés (IFRIC 21) MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs Encaissement de créances financières relative à des contrats de concessions

Dépenses d'investissement : éléments de retraitements à partir de la définition SUEZ

Éléments exclus des dépenses d'investissement

Cessions d'actifs corporels et incorporels Dépenses d'investissement IFRS 16 Dépenses d'investissement IFRIC 12

19

SUEZ

Société anonyme au capital de 2 557 356 896 euros Tour CB21 — 16, place de l'Iris 92040 Paris La Défense Cedex tél. +33 (0)1 58 81 20 00

433 466 570 R.C.S. NANTERRE

www.suez.com

Création et réalisation : Agence Marc Praquin.

